

Communiqué interne

Reprenant des « informations » figurant sur un site internet, France-Inter a fait état le 4 novembre au matin de supposés projets de restructuration entraînant de nombreux licenciements à l'AFPA.

La direction dément formellement l'existence de tels projets. Le site a été alimenté par une organisation syndicale, sur la base de notes et de réflexions personnelles d'un participant à un séminaire de réflexion des directeurs régionaux qui a eu lieu au mois de juin dernier.

Les réflexions de ce séminaire visaient à nourrir les propositions que la direction générale devait faire à la gouvernance pour faire face à l'avis du Conseil de la Concurrence et, au-delà, apporter des éléments d'orientation pour l'avenir. Ces réflexions étaient libres, toutes les propositions pouvaient être formulées, mais elles n'engagent en rien la direction générale.

Les seules informations qu'elle prend à son compte sont :

- les hypothèses de travail qu'elle a proposées au bureau de l'Afpa du 23 juillet sur le devenir des prestations d'orientation vers la formation
- le plan de développement de l'activité de l'Afpa pour 2009 et 2010 qui a reçu l'aval du bureau le 23 septembre.

Le budget de l'AFPA pour 2009 est en cours d'élaboration, dans des conditions de financement favorables et comparables à celles des dernières années et qui n'entraînent naturellement pas de réductions d'effectifs.

A terme, il reste vrai que l'Afpa devra continuer de réduire ses coûts de structure, notamment en ne remplaçant pas tous les départs en retraite, afin d'être la plus performante possible.

Cependant l'Association s'inscrit dans une vraie logique de développement. Le Bureau de l'AFPA, a d'ailleurs acté, sur proposition de la Direction, un plan de développement de l'activité, faisant suite au Plan d'entreprise qui s'achève à la fin de l'année. Ce plan de développement se décline dans un plan d'actions et des objectifs quantifiés de développement sur les différents segments d'activités de l'AFPA (SPE, Conseils régionaux, CIF, PFE, Contrat de professionnalisation) et vise deux objectifs :

- Mettre l'AFPA en capacité de pérenniser et de renforcer sa dynamique de développement
- Constituer pour les salariés de l'AFPA, une véritable feuille de route stable et partagée.